



Prejudice moral et physique

Par **miguelle**, le **12/03/2018** à **22:57**

Bonjour,

Je vois un expert dans les prochains jours a la suite d'une erreur médicale dentaire.

Je compte demandé le réparation intégrale du préjudice, avec le dentiste de mon choix "devis" le remboursement des soins "2 couronnes".

Mais puis je demander des dommages et intérêts ? et combien ? comment cela se quantifie t-il ?

Par **docteur Vincent**, le **13/03/2018** à **22:45**

Bonjour,

en allant sur <https://association-aide-victimes-france.fr/>
vous pourrez calculer votre préjudice.

Le chemin est bien défini entre les souffrances endurées, les jours de travail perdus etc.

Par **CarolineDenambride**, le **02/05/2018** à **16:20**

Bonjour,

Afin de calculer vos préjudices, il convient de faire réaliser une expertise amiable ou judiciaire préalablement.

sur cette base, vous pourrez connaître les montants approximatifs auxquels vous pourrez prétendre.

Cordialement,

Caroline Denambride
Avocate